



Compte-rendu de la CAP

Dessinateurs

20 novembre 2018

La séance est présidée par Sylvie Mabit, chef du bureau de la modernisation et de la gestion statutaires des corps de catégories B et C (SG/DRH/MGS2).

Déclaration des élus CFDT

Madame la présidente, chers collègues,

Ceci est notre dernière CAP dans cette configuration. Nous tenons à mettre en avant toute la qualité de nos échanges même si les réponses de l'administration n'ont pas toujours été à la hauteur de nos attentes. Merci pour votre implication et bonne continuation. Mais cette fois, sans la CFDT, car nous ne présenterons pas de liste Dessinateurs pour les élections du 6 décembre mais nous continuerons à soutenir ce corps, notamment lors de l'examen de la LA à TSDD.

Nous déplorons que ce corps n'ait pas été mis officiellement en extinction, ce qui aurait permis à tous les dessinateurs d'être reclassés au premier niveau de grade des TS.

La CFDT rappelle que le régime indemnitaire des dessinateurs est toujours aussi indigne, et que le ministère doit rapidement harmoniser les primes sur toute la catégorie C !

Les dispositions de PPCR devant s'appliquer au 1^{er} janvier 2018 sont toutes décalées au 1^{er} janvier 2019, en particulier la deuxième tranche de revalorisation des grilles des agents C ; l'amélioration du sort des agents, et en particulier ceux de la catégorie C, reste la priorité de la CFDT, qui continuera à prendre toutes ses responsabilités et à se battre pour un dialogue constructif dans la Fonction publique.

Promotions à dessinateur en chef au titre de 2019 (effet au 1er janvier 2019)

Règles statutaires

Dessinateur ayant au moins 1 an d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans le grade ou équivalent au 31/12/2019

Dessinateur en chef	2014	2015	2016	2017	2018
Nb de proposables	220	184	173	154	208
Nb de proposés	108	110	91	142	137
Nb de postes (budgétaires)	49	30	29	22	17
Nb de promus	49	31	29	22	17

Région	Nom & Prénom	Affectation
Auvergne-Rhône-Alpes	CARROERE Gérard	DDT 15
	WAGUET Eric	DDT 43
	RAMPELLO François	DDT 69
Bourgogne Franche-Comté	WITZEL Eric	DDT 90
Bretagne	FRIARD Dominique	DDTM 35
Grand Est	KIPPEURT Emmanuel	DDT 54
Hauts-de-France	DEKEISTER Damien	DDTM 59
Ile-de-France	LEDET Pierre	DDT 77
	MARCHERON Eric	DRIEA
Normandie	PARIS Yvan	DACS 50
Nouvelle Aquitaine	BONNET Franck	DDT 16
	BANDA Jean-Luc	DDT 23
Occitanie	TRONCO Anne-Marie	DDT 46
Pays de Loire	MENARD Henri	DDTM 44
PACA	CHEUNG-KIVAN-YEUN Marie-Joëlle	DIR Med
Martinique	MARIE-ROSE Louis-Michel	Collect. Territoriale 972
CEREMA	CALSAT Franck	DterOuest

Mobilités – cycle 2019-3

La date d'effet est au 1^{er} mars 2019

Nom service d'origine service d'accueilN° Poste

PRAT Romain.....DDT 48DDT 48 228652

TRIART Angélique.....DIR Nord.....DDT 52 228795

MARILLER LaurentDREAL BFC.....DREAL BFC..... 228883

BOULANGER ChristopheCEREMA DterEstCEREMA DterEst 230338 (ss rés. vacance)

SCARRONE AlexandreDIR Med.....DEAL 971 229763

RECOURS CREP (compte-rendu entretien professionnel)

Un dossier a été examiné par la CAP.

L'administration va faire remonter au service la nécessité de respecter le circuit de signatures. De plus, le service devrait proposer une formation « prise de commande » à l'agent concerné.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez les élus CFDT :

Pascal PAQUELIN DREAL Bourgogne Franche Comté..... 03.45.83.21.14

Hervé ROYUELA..... DDTM Gard 04.66.62.62.09